

# Commune de La Chapelle en Vercors

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TARIN, Maire.

Conseillers en exercice : 12      Conseillers présents : 7      Conseillers votants : 9

Présents : Jean-Michel TARIN, Frédéric ALLIER, Robert JUGE, Yves PESENTI, Bernard BREYTON, Alexandra POILBLANC, Alexandre BONNIER

Absents : Roger POIZAT a donné pouvoir à Alexandre BONNIER, Stéphane ROUX a donné pouvoir à Frédéric ALLIER, Pascal GIVERT, Mélanie RECOLLIN-BELLON, Annette CHAMONTIN

Secrétaire de Séance : Bernard BREYTON

.....

Monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

### 1- **RÉNOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

En octobre 2022, l'équipe de maîtrise d'œuvre Florent Patois-Carapace Habitat- ACT-ICS a été sélectionnée pour réaliser la tranche ferme Diagnostic- Avant-Projet Sommaire.

La phase APS a été présentée pour un montant de 834 316 € HT.

Il s'agit maintenant de délibérer pour valider la phase APS et choisir de lancer la phase optionnelle qui comprend :

- Avant-projet définitif – APD
- Etudes de projet – PRO
- Assistance à la passation des marchés de travaux – AMPT
- Etudes d'exécution – EXE
- Direction de l'exécution des travaux – DET
- Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier – OPC
- Assistance aux opérations de réception et pendant le délai de garantie de parfait achèvement – AOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de valider la phase Avant-Projet Sommaire APS des travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes pour un montant de 834 316 € HT,

- décide d'affermir la phase optionnelle du contrat de maîtrise d'œuvre.

Le changement du mode de chauffage sera également intégré au projet.

### 2- **RENOVATION DES CHAPELLES**

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

En août 2022, l'équipe de maîtrise d'œuvre d'Amandine MOSKAL a été sélectionné pour réaliser la tranche ferme de la rénovation des chapelles et du clocheton incluant :

- Un diagnostic sanitaire - étude de terrain

- Une recherche documentaire sur les états antérieurs, une synthèse historique et une synthèse des travaux
- Un rapport détaillé proposant un parti de restauration
- Une étude des décors par un atelier spécialisé dans la restauration de peintures murales
- Une estimation du coût des travaux

La phase APS a été présentée pour un montant de 613 629 € HT réparti en trois phases de travaux.

Il s'agit maintenant de délibérer pour valider la phase APS et choisir de lancer la phase optionnelle qui comprend :

- Avant-projet définitif – APD
  - o Etudes de projet – PRO
  - o Assistance à la passation des marchés de travaux – AMPT
  - o Etudes d'exécution – EXE
  - o Direction de l'exécution des travaux – DET
  - o Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier – OPC
  - o Assistance aux opérations de réception et pendant le délai de garantie de parfait achèvement – AOR

Il est proposé de réaliser la phase 1 de l'APS pour les deux chapelles et le clocheton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de valider la première tranche de l'Avant-Projet Sommaire APS des travaux de rénovation des chapelles et du clocheton pour un montant de 214 906 € HT dont 10 % d'imprévus.
  - décide d'affermir la phase optionnelle du contrat de maîtrise d'œuvre
  - sollicite les subventions au taux le plus élevé auprès de la DRAC, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Conservation du Patrimoine
  - décide de rencontrer les associations et la Fondation du Patrimoine pour envisager une campagne de financement participatif
- Une réunion est prévue le 26 mai avec la Fondation du Patrimoine, l'association Patrimoine en Vercors et la Paroisse sur les modalités de mise en œuvre de la collecte de dons.

### 3- RENOVATION ENTREE MAIRIE

Rapporteur : Frédéric Allier

Il est proposé de remplacer la porte du sas d'entrée (porte intérieure) de la mairie par une porte automatique pour un montant de 7 204 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>Fourniture et pose de la porte automatique</b>	7 204 € HT	<b>Bonus Ruralité Région</b>	2 882 €	40 %
		<b>Dotation de solidarité territoriale</b>	2 161 €	30 %
		<b>Autofinancement</b>	2 161 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 204 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 204 € HT</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de changement de la porte d'entrée et sollicite une subvention auprès de la Région au taux le plus élevé au titre du Bonus Ruralité et une subvention auprès du Département au taux le plus élevé

#### **4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX AU SIEAV**

Rapporteur : Yves Pesenti

Depuis mai 2017, la commune a conclu une convention avec le S.I.E.A.V. permettant de mettre à disposition les agents techniques communaux auprès du S.I.E.A.V. pour pallier les absences de Bernard CAPDEVILLE, unique agent technique du S.I.E.A.V.. Ce fonctionnement donnant toute satisfaction, il propose de renouveler cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition les agents techniques communaux auprès du S.I.E.A.V. pour pallier les absences de Bernard CAPDEVILLE pour l'entretien des stations d'épuration, des réseaux d'assainissement ... à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 et ce jusqu'au 30 avril 2026

#### **5 – RENOVATION DES CAMPANULES SALLE COMMUNALE**

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Drôme Aménagement Habitat DAH a présenté le projet de réhabilitation du bâtiment de la résidence Les Campanules en logements T1, T2 et T3. L'enveloppe de travaux est estimée à 1,6 millions d'euros pour assurer la rénovation complète.

Dans ce cadre, DAH propose à la Commune de disposer d'un local communal dans le bâtiment soit de 180 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 500 €, soit de 75 m<sup>2</sup> pour un loyer mensuel de 350 €. Au vu des contraintes budgétaires et du nombre de salles dont dispose la Commune, il est proposé de ne pas demander de salle communale dans le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas louer de salle à Drôme Aménagement Habitat dans le bâtiment « Les Campanules »

#### **6 – FETE DU BLEU EDITION 2024**

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

La Fête du Bleu aura lieu fin juillet 2024 pendant 3 jours. Suivant le tour de rôle des communes et de l'alternance Drôme Isère, elle devrait se dérouler sur notre commune.

Il est attendu 20 000 visiteurs en moyenne. Une mobilisation extraordinaire des élus et bénévoles est donc nécessaire pendant plusieurs mois, voire presque un an. Or les équipes des agents technique et administratif ainsi que les élus sont déjà surchargées. Les associations sont également fortement sollicitées pour amener des bénévoles.

De nombreux paramètres sont à prendre en compte dans la réflexion. Tout d'abord, il apparaît que cet évènement par sa taille dépasse largement nos capacités d'organisation. D'autre part, des problèmes de stationnement et d'organisation et même tout simplement un problème d'espace sont à craindre.

Sur la période du mois de juillet, de nombreuses animations et la période estivale attirent déjà beaucoup de monde. De plus, la salle des fêtes sera en travaux en 2024.

D'un point de vue financier, le reste à charge des communes est estimé à 25 000 €, ce qui est hors de portée du budget communal.

Finalement, on peut s'interroger pour savoir si cet évènement est encore en phase avec les nouveaux enjeux et la future charte du Parc ?

Il ressort des discussions les propositions suivantes :

- décliner la proposition ;
- organiser une fête du Bleu sur un format drastiquement revu à la baisse : une journée centrée uniquement sur les producteurs agricoles du Parc c'est-à-dire un comice agricole à notre échelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de décliner la proposition d'organiser la Fête du Bleu 2024 à la Chapelle en Vercors et propose d'organiser un comice sur une journée

## **7 – REPRISE VOIRIE LOTISSEMENT LES FAUVETTES**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2022-15-08 du 8 décembre 2022

Par courrier du 11 novembre 2022, les colotis du lotissement « les Fauvettes » ont demandé à la Commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée du lotissement. Le procès-verbal de la voirie établie contradictoirement entre le lotisseur et la commune fait état d'une voirie conforme et en bon état d'entretien.

De plus, tous les colotis ont donné leur accord écrit sur le transfert de la voie dans le domaine public communal. Il s'agirait donc au vue de la demande des colotis, d'une cession amiable gratuite de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement à la commune d'un linéaire de 215 mètre composés des parcelles AE 424, 382 et 375.

Les équipements sont composés de réseaux d'eaux pluviales, d'éclairage public et de réseau d'eau potable et d'eaux usées. Le réseau d'éclairage public sera mis à disposition du SDED et le réseau d'eau potable et d'eaux usées sera mis à disposition du SIEAV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte d'acheter à l'Association Syndicale Libre « Lotissement les Fauvettes » à l'euro symbolique les parcelles AE 424, AE 382 et AE 375 correspondant à la voirie du lotissement les Fauvettes ;
- dispense la Commune de la Chapelle en Vercors du versement du prix,
- décide le classement de la voirie communale « Rue des Fauvettes » dans le domaine public communal pour une longueur de 215 mètre linéaire,
- décide de mettre à disposition l'ensemble des points lumineux et armoires au Territoires d'Énergie Drôme,
- décide de mettre à disposition le réseau d'eau potable et d'eaux usées au SIEAV,
- demande à l'étude notariale ANDRE d'établir l'acte de cession,
- autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette reprise,
- dit que tous les frais seront supportés par les colotis du lotissement « Les Fauvettes

## **8 – ETUDE PRE OPERATIONNELLE HABITAT**

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) permet la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements, en particulier locatifs, dans les territoires où sont identifiés des phénomènes de vacances ou une prégnance de l'habitat dégradé.

Cette démarche permet d'établir un diagnostic, une stratégie et une programme d'actions pour établir une politique d'intervention sur l'habitat privé. Le périmètre est l'ensemble de du territoire de l'intercommunalité.

D'autre part, l'élaboration d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) nécessite d'établir une étude pré-opérationnelle de l'habitat.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant en euros HT</b>
Etude pré-opérationnelle habitat – OPAH	50 000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>50 000€</b>

<b>Nature des recettes</b>	<b>Montant de la subvention (€)</b>	<b>Taux</b>
ANAH	25 000€	50 %
Conseil Départemental-politique habitat	5 000€	10 %
Banque des Territoires	10 000€	20 %
Commune La Chapelle en Vercors	2 300€	4,6 %
Commune St Jean en Royans	3 850€	7,7 %
Maitrise d'ouvrage – CCRV	3 850€	7,7 %
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de l'étude pré opérationnelle habitat sous maîtrise d'ouvrage CCRV et le plan de financement de l'étude ci-dessus prévoyant une participation communale de 2 300 € soit 4,6 % du coût de l'étude.

## **9 – ETUDE PLAN STRATEGIQUE PATRIMOINE IMMOBILIER**

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, un schéma directeur du patrimoine immobilier de La Chapelle en Vercors, St Jean en Royans et de l'intercommunalité sur la base d'un audit global des équipements va être établi.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montant en euros HT
Audit du patrimoine et élaboration des schémas directeur immobilier	50 000 €
	€
<b>Total des dépenses</b>	<b>50 000€</b>

Nature des recettes	Montant de la subvention (€)	Taux
Conseil Départemental – CWV	15 000€	30 %
Banque des Territoires	25 000€	50 %
Commune La Chapelle en Vercors	2 300€	4,6 %
Commune St Jean en Royans	3 850€	7,7 %
Maitrise d’ouvrage – CCRV	3 850€	7,7 %
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la réalisation de l’étude plan stratégique patrimoine immobilier dans le cadre du programme Petites Villes de Demain sous maîtrise d’ouvrage de la CCRV et le plan de financement de l’étude ci-dessus prévoyant une participation communale de 2 300 € soit 4,6 % du coût de l’étude.

## 10 – RAPPORT SDTV 26

Rapporteur : Jean-Michel TARIN

La commune est adhérente au Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme. Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les Établissements Publics de Coopérations Intercommunales.

Ce rapport d’activité doit faire l’objet d’une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l’année 2022.

Vu la délibération du SDTV 26 du 22-02-2023 et après avoir pris connaissance dudit rapport d’activité pour l’année 2022, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d’en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, a pris acte du rapport d’activité du SDTV 26 pour l’année 2022.

## 11- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : Yves Pesenti

- Vente par Mme STORM Marguerite d’une parcelle AC 467 située voie des Faures d’une surface de 246 m<sup>2</sup>.
- Vente par M. Terny d’une parcelle AC 118 d’une superficie totale de 501 m<sup>2</sup> situées voie des Jallifiers

Les élus décident à l’unanimité de ne pas exercer le droit de préemption

## POINTS D’INFORMATION ET D’ACTUALITÉ

- Le pot de départ à la retraite de Pascal Bazzoli aura lieu le 28 avril à 17h.
- Les gendarmes ont effectué des contrôles de vitesse pour le week end de Pâques sur le village et au col du Rousset

- Robert Juge fait remonter que les commerçants souhaitent installer les terrasses pour les week end prolongés de mai.
- Yves Pesenti présente le planning prévisionnel des travaux de réfection de la place de l'hôtel de ville et de l'avenue des Acacias à compter du 17 avril.  
La SPL de l'Aygue va être prochainement créée pour pouvoir prendre en charge financièrement les travaux à venir.
- Frédéric Allier informe que le city stade va être installé à partir du 17 avril.
- Jean-Michel Tarin informe le conseil que le nouveau site internet via la plateforme Campagnol sera effectif d'ici une dizaine de jour.

Fin du conseil à 21h30



